



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

## PROJETS FINANCÉS PAR L'INITIATIVE POUR LA FORET DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)

*Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*

<b>Titre du projet :</b>	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo – PROREP Bois-Energie
<b>Numéro de référence MPTF du projet<sup>2</sup> :</b>	00130492
<b>Organisation de mise en œuvre :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
<b>Rapport soumis par :</b> Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	PISSANG TCHANGAI, MR DADEMANAO Représentant par intérim FAO <a href="mailto:Dademanao.PissangTchangai@fao.org">Dademanao.PissangTchangai@fao.org</a>
<b>Contact en cas de besoin de clarification :</b> Nom : Titre : Organisation : Adresse email :	Minoarivelo Randrianarison  Forestry officer FAO <a href="mailto:Minoarivelo.Randrianarison@fao.org">Minoarivelo.Randrianarison@fao.org</a>

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui

Non

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : 21 mars 2025.

## Liste des abréviations et acronymes

Abréviations	Signification
BM	Banque Mondiale
CAB	Cabinet Ministériel
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale en français)
CFI	Centre d’Investissement de la FAO
CGES	Cadre de gestion environnemental et social
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable
CO2	Dioxyde de Carbone
COFIL	Comité de Pilotage
COTECH	Comité technique
CPI	Corruption Perception Index (Indice de Perception de la Corruption en français)
CSF	Division Finance de la FAO
CTP	Conseiller Technique Principal
EB	Executive Board (Conseil d’Administration en français)
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FIDA	Fonds international de développement agricole
FVC	Fond Vert pour le Climat
GRET	Groupe de recherche et d’échange technologique
Ha	Hectare
LOI	Letter of Intent (Lettre d’intention en français)
MdE	Mémorandum d’entente
MEAL	Monitoring Evaluation Accountability and Learning (suivi, évaluation, redevabilité, et apprentissage en français)
MEF	Ministère de l’Economie Forestière
MPTF	UNDP’s Multi-Partner Trust Fund Office (Bureau PNUD du Fond Fiduciaire multi-donneurs en français)
NA	Non Applicable
ND	Non Déterminé
PAJE	Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat
PdA	Protocole d’Accord
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PI REDD+	Plan d’Investissement REDD+
PREFOREST	Réduction des émissions de gaz à effet de serre des forêts dans cinq départements du Congo
PRONAR	Programme national d'afforestation et de reboisement
PROREP	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo
PTBA	Plan de travail budgétisé annuel
REDD+	Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts
SNR	Service Nationale de Reboisement

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI et FONAREDD - 2024*

SPF2B	Société Plantations Forestières Batéké Brazzaville
TDR	Termes de Références
UGP	Unité de Gestion de Projet
USD	Dollars Etats-Unis

## Table des matières

1.	Données clés du projet	6
2.	Résumé des progrès réalisés par le projet	7
3.	Défis de mise en œuvre	8
3.1	Défis liés au contexte du pays	8
3.2	Défis inhérents au projet	8
3.3	Commentaires	9
4.	Evaluation de la performance du projet	11
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	11
4.2	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	12
5.	Résultats du Projet	13
5.1	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	13
5.2	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	14
6.	Communication et promotion	14
6.1	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD	14
6.2	Stratégie et plan de communication	15
7.	Exécution financière	17
7.1	Décaissements	17
7.2	Suivi des Contrats	19
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	19
7.4	Mobilisation de ressources	19
7.5	Audits	19
7.6	Révisions budgétaires	20
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	20
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet	20
8.2	Evaluations	21
8.3	Intégration des leçons apprises	21
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	22
9.	Thèmes transversaux	22
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	22
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	23
10.	Gestion des risques	28

10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	28
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	29
11.	Récapitulatif des livrables	30
12.	Annexes	30

## 1. Données clés du projet

Titre du projet	Projet de renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo - PROREP Bois-Energie (UNJP/PRC/024/UNJ)
Numéro de référence MPTF du projet	00130492
Hyperlien du document de projet	<a href="#">ProDoc</a>
Zone(s) d'intervention(s) du projet	République du Congo Départements du Pool et Département des Plateaux
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Economie Forestière (MEF)
Organisations partenaires participantes de niveau 1	FAO
Budget total du projet (USD)	7 000 000 USD
Durée totale du projet (mois)	60 mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	16/11/2021
Date de réception des premiers fonds du MPTF	18/02/2022
Date d'approbation du 1 <sup>er</sup> Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	12/10/2023
Date de clôture initiale	31/12/2026
Date de clôture révisée le cas échéant	NA
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	2,248,470 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12 de l'année de rapportage	4,754,113 USD
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	105%
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	NA

## 2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1 : Les prélèvements et la consommation non durables de bois énergie sont réduits (intitulé tel qu'indiqué dans le cadre de résultat du projet)	
1 <sup>er</sup> indicateur effet : (Quantité des émissions de CO2 évitée)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Production de plants</u> : Le projet a produit <u>500 000 plants</u> d'acacia au niveau de la pépinière d'Ombima (District de Ngo) et 700 000 plants par le SNR). La production totale des plans était de 1 200 000 en 2024 (500.000 plants par le PRONAR), et dont 50,000 plants de la pépinière d'Ombima ont été utilisés pour le regarnissage de 67ha sur le site d'Oniamva .</li> <li>• <u>Préparation des terres</u> : <u>160 ha</u> de terres ont été labourés mais pas encore plantés à Oniamva (District de Ngo). A Bambou Mingali, <u>60 ha</u> de terres ont été dessouchés.</li> <li>• <u>Plantation</u> : <u>90 ha</u> de plantation ont été mis en place durant la période de rapportage, sur le site de Bambou Mingali (District d'Ignié).</li> <li>• <u>Accès à la terre</u> : Sur les 300 bénéficiaires sélectionnés, <u>100 bénéficiaires</u> ont été formés à l'agroforesterie et installés sur des parcelles d'un hectare bénéficiant d'un identifiant unique pour en faciliter le suivi.</li> <li>• <u>Plans d'affaire</u> : sur base d'une étude de marchés, <u>13 plans d'affaire-type</u> (croissance, rentabilité et génération de trésorerie attendues) ont été développés pour les associations culturelles les plus recherchées principalement avec le manioc comme culture principale. Les bénéficiaires ont opté pour le plan d'affaire qui correspond le mieux au développement de leur activité et à la recherche de financements auprès d'investisseurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Production de plants</u> : 600 000 plants (2023) + 1.200 000 plants (2024) = <u>1.800 000 plants</u> produits.</li> <li>• <u>Préparation de terres</u> : 540 ha (2023) + 220 ha (2024) = <u>760 ha</u></li> <li>• <u>Plantation</u> : 472 ha (2023) + 90 ha (2024) = <u>562 ha</u></li> <li>• <u>Accès à la terre</u> : 300 bénéficiaires sélectionnés et <u>100 bénéficiaires</u> formés, avec des parcelles officiellement allouées et déployés sur le terrain.</li> <li>• <u>Plans d'affaire</u> : <u>13 plans d'affaire-type</u></li> </ul>
2 <sup>ème</sup> indicateur effet : (Augmentation du revenu monétaire des bénéficiaires directs du projet (y compris les femmes, les jeunes et les populations autochtones))	
<p>À ce stade, le projet ne possède que les coûts des investissements faits pour la mise en place des plantations, incluant les couts des mains d'œuvre qui ont été mobilisées pour les différents travaux</p>	

Progrès ou résultats obtenus au cours de 2024	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
techniques (préparation des terrains, entretiens, etc.).	

### 3. Défis de mise en œuvre

#### 3.1 Défis liés au contexte du pays

1. Faible niveau de gouvernance : Le niveau de gouvernance du pays<sup>1</sup> oblige le projet à se montrer extrêmement vigilant pour toutes opérations de recrutement et de passation de marchés. A cet effet, le projet s’attèle à respecter l’ensemble des procédures de la FAO relative aux opérations de recrutement et de passation de marché.
2. Difficulté de mobilisation des ressources domestiques : Avec la diminution des recettes de l’Etat en lien avec la diminution de la contribution du secteur pétrolier dans le PIB, certaines structures gouvernementales parmi les partenaires d’exécution du projet, ont vu leur budget de fonctionnement irrégulièrement alimenté ces dernières années. C’est notamment le cas pour une structure clé de mise en œuvre du PROREP : le Service National de Reboisement (SNR). Dans ce contexte, certaines activités se présentent comme un défi pour ces structures comme la réactivation et réhabilitation de certaines pépinières qui se trouvaient en état de latence et en manque d’investissement au démarrage du projet.
3. Perturbation du rythme saisonnier : La perception des acteurs de terrains semble indiquer un raccourcissement de la saison des pluies, une plus forte variation de la période concernée (la saison des pluies commence en retard mais se termine trop tôt) et une diminution de la quantité globale de pluies. Cette perception s’est vérifiée lors de la première campagne de plantation. Ce facteur externe a bien entendu un impact sur la planification des calendriers des activités de plantation qui nécessite une forte vigilance pour compte des changements des cycles climatiques et/ou saisonniers.

#### 3.2 Défis inhérents au projet

4. Incompréhensions sur le cadre institutionnel : Le projet a vu son avancement retardé lors de la phase de lancement. Ces retards sont principalement nés d’incompréhensions survenues entre la FAO et le MEF en ce qui concerne les détails opérationnels de mise en œuvre. Ce problème a pu être résolu grâce à un renforcement du dialogue institutionnel lors du premier semestre de 2023. Des efforts sont encore nécessaires pour maintenir ce dialogue et rassurer la contrepartie gouvernementale sur l’effectivité de l’approche participative et inclusive, garante du succès de ce projet.
5. Cumul du retard de mise en œuvre : du fait du retard de la clôture et de l’ouverture du second protocole d’accord entre la FAO et le GRET principalement dû au retard de la soumission des rapports d’exécution technique et financiers du partenaire GRET, des retards ont été engendré quant à la poursuite des opérations de plantation à Ngo (Plateaux) et Ignyé (Pool). Ainsi entre août et novembre 2024, les activités de plantation ont été à l’arrêt. Ainsi, au total, seulement 90 ha de plantation d’acacia en 2024 ont été mise en terre. Le deuxième protocole d’accord a été signé le 26 novembre 2024 et GRET est en train de se déployer sur le terrain pour poursuivre les activités.

<sup>1</sup> La République du Congo est classée 158<sup>ème</sup> sur 180 pays sur la liste établie par le Corruption Perception Index (CPI) de 2023.

6. Plusieurs départs du personnel de l'UGP ont été observés au cours de l'année 2024 créant ainsi des vides dont la répercussion s'est ressentie dans l'avancement de certaines activités du projet. Le remplacement de ces spécialistes techniques est en cours. La FAO a mobilisé un expert en interne pour assurer la coordination par intérim du projet.

7. Sur le plan financier, le projet a reçu un décaissement partiel de la seconde tranche avec révision à la hausse des conditionnalités pour permettre la mise en œuvre des activités. Actuellement à 105% de décaissement du montant total mis à disposition de la FAO, l'UGP va contacter très prochainement le bailleur pour enclencher le processus d'évaluation à mi-parcours du projet, et à terme demander le reste de la deuxième tranche.

8. Tendances à un taux de mortalité élevés des plantations agroforestières : cette tendance a été observée suite aux difficultés techniques enregistrées suivantes : le maintien pendant une longue durée des plants en pépinière (14 mois au lieu de 3 mois), dans les alvéoles et dans des conditions de développement non obligatoirement propices ; la nature sablonneuse du sol des parcelles attribuées à Oniamva, pauvre en matière organique et facilement érodables, accentuée par les fortes pentes (5 à 10%) ; la période de mise en terre des plants (allant jusqu'au mois de mai, lorsque la saison est déjà passée), et les effets du changement climatique (rareté et irrégularité des pluies).

Des mesures correctives ont été identifiées et seront mises en œuvre afin de remédier à ses faiblesses :

- Le regarnissage des parcelles ayant connues des taux de mortalité élevés : pour cela, en plus des regarnissages prévus par le projet, le Gouvernement a mobilisé des fonds additionnels pour couvrir le regarnissage de 250 ha de plantations,
- Le respect des calendriers de culture, durant les saisons propices, et le renforcement de l'irrigation / arrosage durant les périodes non pluvieuses,
- La revue des écartements des plantations d'acacia, en tenant compte des spécificités des cultures intercalaires à associer pour rendre viable le modèle agroforestier,
- La revue du choix des espèces à mettre en place, compte tenu des conditions climatiques et édaphiques, des retours d'expérience des premières plantations : d'autres espèces pourront être considérées à cet effet (à l'exemple du *Senna siamea* dont l'acceptabilité selon les exigences des sauvegardes environnementales du projet est encore à évaluer),
- L'actualisation et le renforcement des connaissances des bénéficiaires pour l'adoption des bonnes pratiques culturales,
- Le renforcement du suivi des activités, à travers un renforcement de la collaboration entre le partenaire de mise en œuvre et l'équipe technique du projet.

### 3.3 Commentaires

9. En ce qui concerne la programmation, malgré un plan de travail (PTBA) validé par le COPIL, une bonne anticipation des actions de préparation est nécessaire pour tenir compte de facteurs tels que les délais de mise en œuvre de certaines activités sous la responsabilité de partenaires, des procédures internes à la FAO et à ses partenaires qui certes garantissent une gestion responsable du projet mais peuvent aussi introduire des délais supplémentaires, la disponibilité des fonds et du matériel aux moments clés de mise en œuvre, le cycle des saisons de plus en plus irrégulier car impacté par le changement climatique, le maintien de l'engagement des bénéficiaires, etc.

10. Sur le volet appropriation, la communication et la collaboration au sein de l'UGP entre le personnel recruté par la FAO et le coordonnateur du MEF est efficace et constructive. Ceci a amené à une forte appropriation du projet par la contrepartie nationale. C'est également le cas avec les structures satellites du

MEF comme le PRONAR et le SNR qui sont de plus en plus impliquées dans la mise en œuvre du projet. Au niveau politique, il est encore utile d'intensifier le dialogue pour s'assurer d'une bonne compréhension des actions menées dans le cadre du projet par les hauts responsables du Ministère de l'Economie Forestière. L'organisation du Comité de pilotage (COFIL) est l'espace pour accroître cette sensibilisation de même que l'évaluation indépendante qui se tiendra en 2025.

#### 4. Evaluation de la performance du projet

4.1 Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

**Tableau évaluation de la performance :**

Produits	Indicateurs	Cibles				Résultats				Commentaires <sup>8</sup>
		Initiale (telle que dans le document de projet signé)	Révisée (le cas échéant) <sup>5</sup>	Visée pour la période de rapportage (01/01/24 au 31/12/24)	Valeur 2022 (en cumulatif)	Valeur 2023 (en cumulatif)	Valeur actuelle (en cumulatif) <sup>6</sup>	Pourcentage d'atteinte de l'indicateur par rapport à la cible initiale (ou révisée le cas échéant) <sup>7</sup>		
Produit 1.1 Des plantations agroforestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies	Nombre de bénéficiaires disposant de droit d'accès sur les terres sécurisées (% femmes)	500 (dont 30% de femmes)	NA	300	0	0	100 dont 56% de femmes	20% dont 11,2% de femmes	100 bénéficiaires avec des contrats signés parmi les 300 bénéficiaires sélectionnés	
	Nombre de bénéficiaires formés aux techniques agroforestières (% femmes)	500 (dont 30% de femmes)	NA	300 (dont 30% de femmes)	0	0	110 (53%)	22% dont 11,6% de femmes	100 bénéficiaires et 10 formateurs formés dont 5 pour le SNR et 5 pour le GRET	
	Nombre d'hectares de plantations agroforestières à vocation énergétique établies (incluant leur géoréférencement)	2700 ha	NA	734 ha	0	472 ha	562	76,77%	Lien Shapefiles	
	Productivité (en tonnes/hectare, pour chaque culture agricole) sur les surfaces soutenues par les programmes	0		N/A	0	0	0	-	Information non encore disponible pour 2024	
	Volume total de produits issus de l'agroforesterie vendus à travers les contrats d'achat établis (tonnes)	> 50,000 tonnes	N/A	N/A	0	0	0	-	Information non encore disponible pour 2024	
	Nombre d'outils de communication et de visibilité produits et vulgarisés	0 outils	30	9	0	14	20	66,67%	6 outils de visibilité produit en 2024	

#### 4.2 Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Hyperlien du PTBA approuvé par le COPIL du projet: [https://drive.google.com/file/d/1S1CRitOxn\\_is6Dbg6Pove9lvp2489V5y/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1S1CRitOxn_is6Dbg6Pove9lvp2489V5y/view?usp=drive_link)

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 1.1.1.1. Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du ProNAR	1.1	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	500 contrats signés	100 transferts des droits d'accès parmi les 300 bénéficiaires sélectionnés	En cours	200 bénéficiaires supplémentaires à sélectionner en 2025 et 400 à transférer les droits d'accès à la terre dont 200 déjà sélectionnés en 2023.
Activité 1.1.2. Elaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations	1.1	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	30 plans d'affaire types réalisés *	13 plans d'affaires types réalisés	En cours	17 plans d'affaire types supplémentaires, à élaborer.
Activité 1.1.3. Etablissement et suivi des plantations agroforestières	1.1	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	1500 ha de plantations établies	90 ha plantés et 287 ha entretenus et nouvellement préparés	En cours	734 ha de plantation agroforestière mise en place
Activité 1.1.4. Déploiement du plan de communication et sensibilisation	1.1	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	9 outils de communication produits et vulgarisés	06 outils de communication produits et vulgarisés	En cours	Développement d'une émission radio sur les thématiques des projets. Production d'outils de communication. Elargir la banque d'image et valider la publication d'au moins 2 vidéos.

\* En concertation avec les experts techniques de la FAO, la stratégie du projet a évolué pour tenir compte des réalités de terrain. Il a été considéré plus efficace de développer des « plans d'affaire-type » regroupant les grandes catégories d'associations culturelles que l'on retrouve dans la zone d'intervention (acacia-manioc, acacia-mais, acacia-arachide, etc.) plutôt que de reproduire des plans d'affaires qui soient spécifiques à chaque individu mais avec le risque de produire des plans d'affaire très semblables. La nouvelle cible propose de passer de 300 plans d'affaire spécifique à chaque bénéficiaire à 30 plans d'affaire-type à développer pour fin 2024. Pour être éligible au projet, les producteurs bénéficiaires doivent ainsi se conformer à l'un (ou plusieurs) de ces plans d'affaires-types, et aligner ses choix cultureaux avec le contenu de ces documents. Ces plans d'affaire type sont le résultat d'une formation sur la boîte à outils Ruralinvest couplés avec des travaux de contextualisation selon les différents modèles observés au niveau local. Cette formation qui a réuni 37 participants, dont 10 femmes, a permis la certification de 30 participants leur donnant la possibilité de produire eux-mêmes des plans d'affaire. En vue de faciliter le financement de ces plans d'affaire, une [étude de faisabilité](#) a été produite pour envisager un partenariat entre les bénéficiaires et les établissements de microfinance. Cette étude repose sur un [Guide d'intervention](#) décrivant la façon dont le projet intervient aux différentes étapes de mise en œuvre de ces plans d'affaire.

## 5. Résultats du Projet

### 5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Lien vers Annexe 1 :

[https://drive.google.com/drive/folders/1twGcj2mS2AmwbENj8tHNUKzvQ9JrOz7F?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1twGcj2mS2AmwbENj8tHNUKzvQ9JrOz7F?usp=drive_link)

Shapefiles :

[https://drive.google.com/drive/folders/1YhxBTadVkatVoJVWzWGmeSrUsQsmjvDM?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1YhxBTadVkatVoJVWzWGmeSrUsQsmjvDM?usp=drive_link)

#### 5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de bénéficiaires directs	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects	Description et intensité du soutien	Commentaires
Energie	310 (45% de femmes)	<u>Haute</u> . Ces agriculteurs, bénéficiaires directs du projet, reçoivent un accompagnement régulier en nouveaux intrants (équipement, semences etc.) et en renforcement de capacités sur toute la durée du projet. L'appui touche à l'entretien des parcelles, la mise en place des plantations, l'introduction de cultures vivrières	1 904 (22% de femmes)	<u>Basse</u> . Ces bénéficiaires indirects ont été touchés par les campagnes de sensibilisation à l'échelle de districts. Ils vont bénéficier indirectement des retombées des appuis du projet en termes des revenus et d'amélioration des conditions de vie.	

		intercalaires, le développement d'un plan d'affaire, l'appui à la commercialisation des produits, la recherche de financements etc.			
<b>Nombre total</b>	310		1 904		

## 5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
Jalon 7.1 (décembre 2025)	La politique sectorielle de l'énergie privilégiant les alternatives durables à la consommation bois énergie issu de ressources non renouvelables est mise en œuvre et notamment la mise en place des plantations forestières pour la production du bois-énergie.	Plantation de 90 ha supplémentaires et 287 ha entretenus	Plantation de 562 ha, incluant des entretiens/regarnissages sur 287 ha	Plantations situées à Oniamva (Ngo), Département des Plateaux, et à Ignié dans le département du Pool avec <i>Acacia mangium</i> (72ha) et <i>Acacia auriculiformis</i> (490ha).

## 6. Communication et promotion

### 6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

11. Le projet a publié 2 nouveaux [bulletins](#) trimestriels d'information à l'attention du grand public. Le bulletin#3 nous a présenté les résultats du premier comité de pilotage du projet et a permis de communiquer sur les premiers résultats tangibles du projet en matière de plantation et de mobilisation des bénéficiaires sur le terrain.

12. Le [bulletin#4](#) est un bulletin thématique centré sur la Conférence Internationale sur le l'Afforestation et le Reboisement (CIAR) qui s'est tenue à Brazzaville du 02 au 05 Juillet 2024 et publié en amont de cet évènement. En plus des canaux habituels de distribution (mailing list, X, LinkedIn, FAO website), ce quatrième numéro a été distribué en version papier à destination des participants de la CIAR. Ces bulletins donnent la parole aux acteurs de mise en œuvre, aux bénéficiaires et à certaines personnalités, dont Mme la Ministre du MEF et le Directeur des forêts de la FAO. Le montage du bulletin N°5 est en cours de finalisation et sera disponible en ligne en janvier 2025.

13. Le projet a mis en valeur la plantation de 562 ha d'acacia sur les sites d'Oniamva et de Bambou mingali établie depuis le début du projet. Ces sites ont été visités en février 2024 par des fonctionnaires de l'Ambassade de Grande Bretagne et par les représentants du secrétariat exécutif de CAFI et en juin 2024 lors d'une visite organisée en marge de la CIAR et à laquelle a participé plus de 250 personnes issues du milieu associatif, des partenaires techniques et financiers, de l'administration congolaise et des ambassades présentes au Congo. Cette visite a été largement relayée par les médias nationaux. Durant, la Conférence

Internationale sur l’afforestation et le reboisement tenue début juillet, le bureau de la FAO a assuré l’animation d’un stand d’exposition, permettant une large diffusion du bulletin #4 et de nombreux échanges contribuant à la promotion du projet et de ses objectifs. De plus, une présentation sur les projets et les résultats anticipés au niveau national a été faite par le coordinateur national.

14. Additionnellement, une mission a été conduite en septembre 2024 en collaboration avec le Spécialiste en Genre et Sauvegarde pour l’élaboration d’une banque d’images (environ 200 photos) et d’une vidéo portant sur les avancées du projet. Une sensibilisation sur les questions d’abus et de violence sexuelle et le mécanisme de gestion des plaintes a aussi été conduite pour s’assurer que les bénéficiaires et populations locales soient aguerris sur les principes appliqués par le projet. Ces actions ont principalement ciblé les femmes, jeunes et populations autochtones dans les districts Ignié et Ngo ; 8 villages ont donc été sensibilisés.

15. Des [photos](#) et une vidéo sont disponibles pour illustrer tout le processus de plantation ainsi que les vies des communautés et l’avancement des plantations.

## 6.2 Stratégie et plan de communication

16. Le projet a développé [une stratégie et un plan de communication](#) qui ont été validés lors du [premier Comité de pilotage](#). Le plan de communication est en phase de mise en œuvre. Des exemplaires des [support de communication](#) sont disponibles pour 2024, dont les principaux sont les suivants :

<b>Nom du projet de communication</b>	Bulletins trimestriels d’information PREFOREST/PROREP		
<b>Date de début du projet de communication</b>	Mai 2023	<b>Date de fin du projet de communication</b>	Fin du projet
<b>Objectifs du projet de communication :</b>			
Informier le grand public sur le projet et ses réalisations.			
<b>Audience</b>	<b>Résultat en termes de communication</b>	<b>Lien aux outils de communication</b>	
Grand public, Partenaires du projet, Institutions nationales, ONG & société civile.	Le projet et son impact sont connus à l’échelle nationale et internationale. Les bonnes pratiques sont diffusées.	<a href="#">Bulletin3</a> <a href="#">Bulletin4</a>	

<b>Nom du projet de communication</b>	Visibilité du projet et des bailleurs à l’occasion du sommet de la CIAR (stand FAO)		
<b>Date de début du projet de communication</b>	Mars 2024	<b>Date de fin du projet de communication</b>	Juillet 2024
<b>Objectifs du projet de communication:</b>			
Informier le grand public sur le projet. Promouvoir les objectifs et valeurs du projet.			
<b>Audience</b>	<b>Résultat en termes de communication</b>	<b>Lien aux outils de communication</b>	
Grand public, Partenaires financiers, Partenaires techniques, gouvernements, secteur privé	Le projet est connu à l’échelle nationale et internationale. Le projet est reconnaissable (identité visuelle) grâce à la distribution de matériel visuel. Le projet est compris grâce à des échanges avec les visiteurs du Stand FAO	<a href="#">CIAR-DAMAR : JOUR 1 - SEGMENT DES EXPERTS - Sessions plénière 1 (youtube.com)</a> <a href="#">Photos ciar1</a>	

<b>Nom du projet de communication</b>	Développement et distribution d’articles promotionnels du projet		
<b>Date de début du projet de communication</b>	Janvier 2023	<b>Date de fin du projet de communication</b>	Fin du projet
<b>Objectifs du projet de communication :</b>			
Développer et maintenir la visibilité du projet			

Canevas de rapport – Projet financé par CAFI et FONAREDD - 2024

Audience	Résultat en termes de communication	Lien aux outils de communication
Tous Publics (Partenaires du projet PREFOREST, Partenaires du Projet PROREP, Bailleurs de Fonds, Peuples autochtones et communautés locales Consommateurs Urbains de bois énergie, Décideurs politiques nationaux, Journalistes et médias Instituts universitaires et de recherche, Organisations non-Gouvernementales, Secteur privé)	Développement d'un guide d'identité visuelle. Large diffusion des objectifs et mode d'intervention du projet.	<a href="#">Outils de visibilité</a>

<b>Nom du projet de communication</b>	Promotion Multimédia des Initiatives du Projet		
<b>Date de début du projet de communication</b>	Avril 2023	<b>Date de fin du projet de communication</b>	Fin du projet
<b>Objectifs du projet de communication :</b>			
	Promouvoir les activités et encourager l'engagement pour favoriser la réussite des projets PREFOREST et PROREP		
Audience	Résultat en termes de communication	Lien aux outils de communication	
Partenaires du projet, Bailleurs de fonds, décideurs politiques, Media, Instituts universitaire, ONG, secteur privé etc.	Les activités du projet sont connues.	<p>Tackling the drivers of deforestation in the Congo Basin - Here's how an FAO-led Green Climate Fund project is protecting forests, biodiversity and livelihoods in the Congo <a href="https://www.fao.org/gcf/news-and-events/news-detail/africa's-green-treasure/en">https://www.fao.org/gcf/news-and-events/news-detail/africa's-green-treasure/en</a></p> <p>Ministère de l'économie forestière : <a href="https://economie-forestiere.gouv.cg/actualite/article/plantations-agroforestieres-le-prorep-bois-energie-adopte-son-plan-de-travail-et-le-budget/">https://economie-forestiere.gouv.cg/actualite/article/plantations-agroforestieres-le-prorep-bois-energie-adopte-son-plan-de-travail-et-le-budget/</a></p> <p>GeoAfrique Media: <a href="https://geofriquemedias.over-blog.com/2024/04/les-comites-prorep-et-preforest-sont-en-conclaves-a-brazzaville.html">https://geofriquemedias.over-blog.com/2024/04/les-comites-prorep-et-preforest-sont-en-conclaves-a-brazzaville.html</a></p> <p><a href="https://geofriquemedias.over-blog.com/2022/02/signature-du-protocole-d-accord-prorep-bois-energie-pour-reduire-ou-limiter-la-deforestation-et-la-degradation-forestiere.html">https://geofriquemedias.over-blog.com/2022/02/signature-du-protocole-d-accord-prorep-bois-energie-pour-reduire-ou-limiter-la-deforestation-et-la-degradation-forestiere.html</a></p> <p>COP29 side event : <a href="https://www.facebook.com/environnement.cg/videos/cop29-projet-de-renforcement-du-potentiel-en-bois-%C3%A9nergie-durable-en-r%C3%A9publique-/550688181049141/">https://www.facebook.com/environnement.cg/videos/cop29-projet-de-renforcement-du-potentiel-en-bois-%C3%A9nergie-durable-en-r%C3%A9publique-/550688181049141/</a></p> <p>Video sur le <a href="#">projet</a> <a href="https://x.com/PreforestProrep">https://x.com/PreforestProrep</a></p>	

## 7. Exécution financière

### 7.1 Décaissements

#### a) Taux de décaissements du projet.

A) Résultats	B) Budget Total	C) Budget 2024	D) Dépenses 2024	E) Solde au 31/12/2024	F) Taux de décaissement 2024	F') Budget Disponible (transferts totaux au 31/12/2024)	F'') Dépenses cumulatives au 31/12/2024	G) Taux de décaissement cumulatif par rapport au budget disponible	H) Montants engagés mais non dépensés
EFFET 1 : Les prélèvements et la consommation non durables de bois énergie sont réduits	5,405,298.00	1,571,429.00	2,101,780.50	(530,351.50)	134%	3,670,809.67	4,127,135.22	76%	
Produit 1.1: Des plantations agroforestières et forestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies	5,405,298.00	1,571,429.00	2,101,780.50	(530,351.50)	134%	3,670,809.67	4,127,135.22	76%	
A 1.1.1 Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du PRONAR	114,138.00	33,059.00	49,422.83	(16,363.83)	149%	104,450.49	88,445.41	77%	
A 1.1.2 Elaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations	212,467.00	78,345.00	49,259.74	29,085.27	63%	184,984.35	96,721.03	46%	
A 1.1.3 Etablissement et suivi des plantations forestières et agroforestières	5,048,166.00	1,444,761.00	1,987,771.45	(543,010.45)	138%	3,363,797.81	3,926,642.29	78%	
A 1.1.4 Déploiement du plan de communication et sensibilisation	30,528.00	15,264.00	15,326.49	(62.49)	100%	17,577.02	15,326.49	50%	
<b>Total Coûts Résultats</b>	<b>5,405,298.00</b>	<b>1,571,429.00</b>	<b>2,101,780.50</b>	<b>(530,351.50)</b>	<b>134%</b>	<b>3,670,809.67</b>	<b>4,127,135.22</b>	<b>76%</b>	<b>-</b>
Total Coûts M&E	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)	1,136,758.00	303019	113,818.91	189,200.09	38%	544,144.27	430,187.57	38%	
Coût Total Indirect	457,944.00	131211	32,870.87	98,340.13	25%	295,046.06	196,790.22	43%	
<b>Total</b>	<b>7,000,000.00</b>	<b>2,005,659.00</b>	<b>2,248,470.28</b>	<b>(242,811.28)</b>	<b>112%</b>	<b>4,510,000.00</b>	<b>4,754,113.01</b>	<b>68%</b>	<b>-</b>

\*Les informations financières contenues dans ce tableau sont présentées par l'équipe de projet à titre d'information. Les données finales seront directement partagées par la Division des Finances de la FAO (CSF), après leur certification

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Le rapport financier est disponible au lien suivant : [Annexe 3](#)

c) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de	Dépenses cumulatives en US \$	Commentaires
<b>EFFET 1</b> : Les prélèvements et la consommation non durables de bois énergie sont réduits	NA	4,127,135.22	624,382 plants d'Acacia à vocation énergétique plantés, mais pas encore arrivés à maturité pour exploitation.
<b>Produit 1.1</b> : Des plantations agroforestières et forestières à démarrage rapide pour un approvisionnement durable en bois-énergie de Brazzaville sont établies	21%	4,127,135.22	562 ha mis en place
<b>A 1.1.1</b> Sélection des bénéficiaires et transfert des droits d'accès sur les terres du PRONAR	60%	88,445.41	300 bénéficiaires ont été sélectionnés dont 100 sont déployés sur le terrain, sur les 500 bénéficiaires en objectif
<b>A 1.1.2</b> Elaboration des plans d'affaire durables pour le déploiement des plantations	43%	96,721.03	13 PA sur les 30 PA en objectif
<b>A 1.1.3</b> Etablissement et suivi des plantations forestières et agroforestières	21%	3,926,642.29	562 ha mis en place sur les 2700 ha en objectif
<b>A 1.1.4</b> Déploiement du plan de communication et sensibilisation	66%	15,326.49	20 outils de communication développés sur les 30 en objectif
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>4,127,135.22</b>	

d) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt			
Energie	7 000 000	2,248,470.28	4,754,113.01
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

## 7.2 Suivi des Contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type	Sous type	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
<a href="#">2403609</a>	Protocole d'accord avec le GRET pour la mise en place de 500 ha de plantation	ONG	ONG internationale	USD 1,560,244	17/08/22	17/08/22	17/07/24	23 mois	Cloturé
<a href="#">2404320</a>	Protocole d'accord avec le GRET pour l'entretien et la mise en place des plantations agroforestières	ONG	ONG internationale	1 024 192 240 FCFA	26/11/24	26/11/24	25/11/26	18 mois	En cours

## 7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

17. Au 31/12/2024, le taux de décaissement était de **112% par rapport à la totalité des fonds reçus** correspondant à la première tranche de financement et au financement partiel (1,500,000 USD) de la seconde tranche qui a été accordée par CAFI dans sa décision [EB.2023.32](#) du 05 décembre 2023 avec un transfert effectif des fonds à la date du 12 décembre 2023. Des mesures appropriées sont actuellement en train d'être prises en vue d'un prochain appel de fonds (reliquat de la seconde tranche - voir Décision EB.2023.32).

18. Sur le plan des ressources humaines, le personnel travaillant à temps plein sur le projet est mobilisé, y compris le Coordonnateur national et les (4) animateurs nommés par le gouvernement. De nouveaux recrutements sont en cours pour remplacer les experts qui ont quitté le projet en 2024.

19. Le budget des activités axées sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes est inclus dans le budget global du projet.

## 7.4 Mobilisation de ressources

20. CAFI a mis à disposition du Gouvernement du Congo, à travers le PRONAR, un fonds complémentaire d'un montant de 60,483,500 FCFA pour appuyer le regarnissage de 250 ha des plantations mises en place par le PROREP, au regard du fort taux de mortalité observé des plantations en place. Les activités de regarnissage vont débiter en Janvier 2025. Les parcelles à regarnir sont les suivantes :

- 50 ha à Bambou Mingali
- 200ha sur une bande mise en place par GRET et une bande mise en place par le SNR à Onianva

## 7.5 Audits

NA

## 7.6 Révisions budgétaires

21. A ce jour, aucune révision budgétaire n'a encore été effectuée. L'ensemble des dépenses, au 31 décembre 2024, entre dans les limites définies et autorisées dans le document de projet et l'accord de financement. En fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire, l'équipe évaluera la nécessité d'une révision budgétaire.

## 8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

22. Le suivi est assuré par l'intermédiaire de différents mécanismes/structures :

- **COFIL** : Le principal organe de suivi du projet est le Comité de pilotage (COFIL). Il a vocation à prendre des décisions sur les grandes orientations du projet et à valider les plans de travail budgétisés annuels (PTBA). Il a été institué sur [décision](#) du Ministre en charge des forêts. Il est présidé par le Directeur de Cabinet du MEF et co-présidé par un représentant du bureau de la FAO. Il réunit les administrations impliquées dans la mise en œuvre du projet, les partenaires d'exécution, les représentants de la société civile et des peuples autochtones et des représentant du secteur privé et des institutions financières. Il se réunit deux fois par an pour parcourir les avancées du projet et valider un plan de travail annuel. Depuis le démarrage du projet, le COFIL s'est réuni à deux reprises : le 10 octobre 2023 et le 29 mars 2024. Ces réunions ont surtout permis de valider le plan de travail pour 2024.
- **COTECH** : Le second organe de suivi du projet est un comité technique (COTECH). Il a pour mission d'assurer la solidité technique du projet en fournissant un appui/conseil à l'UGP et en assurant l'échange d'information sur la mise en œuvre du projet entre les agences gouvernementales. Une première réunion du COTECH a été organisée le 19 avril 2024. Elle a entre autres permis de discuter des approches méthodologiques relatives au CLIP, de la sécurisation des terres, de la régénération naturelle assistée et du développement des plans d'affaire.
- **UGP** : L'Unité de Gestion de Projet (UGP) comprend les coordonnateurs nationaux du PROREP et du PREFOREST et le staff recruté sur le projet par la FAO (12 employés recrutés actuellement – dont 03 femmes) auquel il faut ajouter les 4 techniciens animateurs déployés sur le terrain. À la suite du départ de 2 membres de l'équipe (non-renouvellement souhaité de leur contrat), les postes de « Responsable suivi-évaluation » et « Responsable administratif et financier » sont à nouveau à pourvoir. L'UGP se réunit systématiquement une à deux fois par semaine pour partager l'état d'avancement du projet et programmer les activités. En plus du suivi des activités mise en œuvre par les partenaires d'exécution du projet - dont GRET, PRONAR et SNR - l'UGP organise à intervalles réguliers ses propres missions de suivi sur le terrain dont les rapports sont disponibles.
- **MEAL** : Pour le suivi des indicateurs d'impact et de résultats, un système de Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage (MEAL) est en cours de développement avec l'objectif d'être opérationnel pour 2025. Ce système mettra l'accent sur la redevabilité jusqu'à l'impact, et sur les perspectives d'apprentissage pour générer des connaissances continues et significatives pour mieux soutenir les prises de décision. Ce système MEAL a vocation à être participatif, pertinent, fiable, réaliste, agile et orienté impact. Les outils existants développés par la FAO (Open foris Ground, Collect etc.) seront valorisés dans le cadre de ce dispositif, pour faciliter la collecte de données géospatiales sur le terrain et favoriser la compatibilité avec le système national de surveillance des forêts. Le dispositif devra permettre de renseigner le mécanisme PSE (Paiement pour service Environnementaux) standardisé en cours de développement au niveau de CAFI. Les canevas proposés par CAFI, une fois adaptés au contexte, seront utilisés par le projet en vue de renseigner la base de données organisée unique de CAFI.

### 8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	02	01	29/03/24	<a href="#">Compte-rendu COPIL#2</a>
Comité Technique de Gestion	02	01	23/04/24	<a href="#">Compte-rendu COTECH#1</a>
Missions de Backstopping Siège	ND	1	18-22/03/2024	Rapports de missions
Missions de suivi des activités	ND		05-10 janvier 2024 29 Février –10 mars 2024 19 mars 2024 29 avril - 03 mai 2024 6 - 10 mai 2024 12 au 17 aout 2024 26 aout –02 sep 2024	Rapports de missions

## 8.2 Evaluations

23. Le projet n’a pas encore fait l’objet d’une évaluation.

## 8.3 Intégration des leçons apprises

N°	Leçons apprises
1	La qualité et le degré d’engagement des personnes mobilisées par le Ministère de tutelle comme Coordonnateur national, par exemple, influe grandement sur le niveau d’appropriation du projet. Dans ce cadre, il est important de tout mettre en œuvre pour placer ces personnes dans les meilleures dispositions de travail. L’inclusion du coordonnateur national au sein de l’Unité de Gestion du Projet contribue à faciliter le flux d’informations entre l’agence d’exécution et le Ministère de tutelle d’une part et opérationnalise pleinement le processus d’appropriation du projet par la partie nationale d’autre part.
2	La communication est un volet qui, lorsqu’elle est bien menée, est susceptible de grandement faciliter les activités du projet. En effet, tous les éléments de sensibilisation et de vulgarisation produits par le projet et largement diffusé dans la zone d’intervention peuvent contribuer à la facilitation de la compréhension des objectifs du projet et sur sa façon d’opérer auprès des acteurs. Cette communication permet de donner une visibilité positive aux bailleurs et aux entités de mise en œuvre.
3	Sur le plan technique, pour l’efficacité dans l’atteinte de résultat le respect du chronogramme est fortement dépendant du calendrier saisonnier pluvial déjà irrégulier en raison des changements climatiques qui perturbent le rythme saisonnier et le volume des précipitations. En effet, les saisons les plus favorables à la plantation sont relativement courtes et nécessitent d’être précédées par une séquence d’activités effectuées dans un ordre et des délais stricts (signature des protocoles d’accord, mobilisation du matériel, production de plants, préparation des terres, réception des plants, mise en terre, entretien des plantations etc.). La planification et la coordination des activités entre tous les intervenants (FAO, MEF, GRET, PRONAR, SNR, fournisseurs etc.) et le suivi de ces activités sont donc des aspects critiques pour la réussite du projet.
4	Le projet doit adapter la planification des activités de plantation aux saisons culturales ou pluvieuses compte tenu de la nature de ses activités. D’autres mesures d’adaptation et d’atténuation ont également été identifiées au regard du changement climatique, comme le renforcement des arrosages / irrigations lorsque les pluies sont irrégulières. Le développement des protocoles d’accord avec les partenaires techniques pour la mise en place des plantations et la production des plants en pépinières devrait également être anticipé pour éviter les périodes de carences. Les partenaires techniques ont été sensibilisés sur la nécessité de respecter les délais de rapportage (technique et financier) et sur le besoin d’anticiper le développement de nouveaux, lorsque le partenariat se poursuit.
5	Pour pallier les taux élevés de mortalité des plants mis en terre, le projet a identifié des actions correctives capitalisées à partir des expériences des années précédentes de plantation. Il s’agit entre autres des suivantes :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les saisons culturales / saisons de pluies et renforcer les arrosage / irrigations durant les périodes sèches et même durant les saisons pluvieuses lorsque les pluies sont irrégulières</li> <li>- Respecter la durée de développement des plants en pépinières, et ceci en prenant en considération les besoins en fonction des périodes de plantation</li> <li>- Adapter les systèmes agroforestiers en fonction du relief des parcelles à valoriser ;</li> <li>- Renforcer les actions de suivi pour pouvoir prendre rapidement des mesures d'atténuation</li> </ul>
--	---

#### 8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

N/A

### 9. Thèmes transversaux

#### 9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

*Les actions, politiques et réformes prévues dans le Plan d'investissement et visant à réduire la déforestation ont un impact particulier sur les femmes.*

24. Au cours de la période de reportage, l'unité de gestion du projet a mené des activités ayant un impact significatif sur les femmes et les groupes vulnérables. En effet, les actions de sensibilisation sur l'accès des femmes et des jeunes au mécanisme de gestion des plaintes, l'agroforesterie, ainsi que la mobilisation des leaders communautaires pour favoriser l'inclusion des femmes dans les activités de développement ont permis au projet de prendre en compte les enjeux spécifiques liés au genre. De plus, une enquête sur l'accès des femmes à la terre dans les districts de Ngo et Igné a permis d'identifier les obstacles auxquels les femmes se heurtent pour accéder à la terre dans ces deux districts. Un total de 47 femmes et 34 membres de la communauté autochtone ont été interviewés lors de cette enquête.

*Veillez expliquer comment le projet a tenu compte des aspects ci-dessus (désagrégation des indicateurs, recrutement de personnel, représentation dans les instances de décision, consultations spécifiques etc...)*

25. En 2024, aucun recrutement spécifique lié aux aspects de genre n'a été effectué. Lors de la mise en œuvre des activités, des points focaux genre ont été installés dans les villages. Cinq (5) points focaux représentant les femmes et 2 points focaux représentant les populations autochtones (membre du comité local de Ngo) sont officiellement mis en place.

#### Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Recrutement	Appels à candidature sensible au genre.	Finalisé depuis juin 2023. Tous les postes ont été pourvus mais quatre membres de l'UGP n'ont pas renouvelé leur contrat. Les recrutements pour leurs remplacements sont en cours.	L'UGP compte 25% de femmes. Les postes à renouveler veilleront à donner la priorité aux femmes afin d'accroître ce pourcentage.
Plantation	Préparation des terres et plantation d'arbres avec une priorité à la main d'œuvre féminine	50 bénéficiaires directs et indirects dont 15 femmes ont participé à la mise en place des 90	La mobilisation des femmes pour ces travaux pénibles reste un vrai défi. Le projet met tout en œuvre pour maximiser leur participation.

		ha de plantations sur le site de Mambou Mingali.	
Sensibilisation	<p>1- Réalisation de 8 réunions de sensibilisation sur l'agroforesterie et le projet en général, dans quatre (4) villages du district de Ngo.</p> <p>2- sensibilisation des leaders communautaires dans les districts de Ngo et Ignié sur le MGPR</p> <p>3- Sensibilisations des leaders communautaires sur l'importance du respect des droits des femmes et populations autochtones à accéder à la terre.</p>	<p>1- 113 personnes dont 31 femmes et 40 autochtones ont été présents lors de ces séances.</p> <p>2- 5 chefs de villages dont une femme pour le compte du villages Oniamba et, plusieurs autres leaders de la communauté ont été sensibilisé.</p> <p>3- Présence de 5 chefs de villages et de 8 secrétaire des villages.</p>	<p>Après le long temps de latence du projet au démarrage, certains bénéficiaires ne croyaient plus vraiment en la mise en œuvre du projet. Leur remobilisation a été un vrai défi.</p> <p>2- Absence des leaders dans certains villages.</p>
Formation	Formation des formateurs et des bénéficiaires en techniques d'agroforesterie.	10 formateurs dont 2 femmes et 100 bénéficiaires dont 56 femmes ont été formés en techniques d'agroforesterie	Les femmes ont représenté 52% de personnes présentes à la formation

*Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?*

26. L'implication des femmes et des populations autochtones n'a pas été facile lors de la mise en œuvre des activités du projet. En effet, ces groupes sont souvent mis à l'écart par les communautés majoritaires. Les pesanteurs socioculturelles jouent un rôle important, car dans certaines zones, les femmes doivent obtenir l'accord de leurs maris pour participer à toute activité du projet. Quant aux populations autochtones, elles se retrouvent souvent exclues, ce qui engendre méfiance et réticence à l'égard du projet.

27. Le projet a développé une stratégie de consultation des différentes communautés afin de surmonter ces obstacles. Un point focal a été désigné pour assurer un contact direct avec les populations autochtones. En ce qui concerne les femmes, des consultations menées avec les leaders communautaires ont permis de changer progressivement les comportements dans les villages, favorisant ainsi une plus grande participation des femmes aux activités du projet.

## 9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

### a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui  X, indiquer la date : Non

28. Aucune étude spécifique n'a été réalisée depuis le démarrage effectif des activités sur le terrain. L'analyse réalisée lors du montage du projet pour le montage du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux (CGES) du projet PREFOREST, englobant le projet PROREP, est encore entièrement valable. Ce cadre tient compte des exigences de la réglementation nationale en matière d'études d'impact environnementale et sociale, aux exigences de la FAO, de la politique et normes environnementales et sociales du FVC, des PCI et des Garanties de Cancun du processus REDD+.

29. Le suivi des risques et de l'identification des mesures d'atténuation de ces risques du projet a été effectué par le spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales lors des activités de consultation des communautés notamment les risques sociaux liés à la discrimination des femmes et des populations autochtones lors de la mise en œuvre du projet, aux accidents lors des opérations de plantation et, de violences basées sur le genre.

Des mesures d'atténuation des risques identifiés ont été mises en place, dont les suivantes :

- La sensibilisation des communautés et des animateurs du GRET sur le MGPR, la vulgarisation de la politique de la FAO sur l'égalité des sexes, la clarification de la politique du GRET sur l'assurance des prestataires en cas d'accident.
- Des actions de sensibilisation ont été entreprises à l'endroit des partenaires (SNR, PRONAR et GRET) sur l'interdiction d'utiliser les mineurs dans les plantations du projet lors des activités de dessouchage et de mise en terre.
- Deux numéros de téléphone pour la soumission des plaintes ont été mis à la disposition des communautés pour des éventuels revendications. Ces numéros ont été largement communiqués à chacune des visites du projet dans les villages cibles mais aussi avec l'affichage dans les villages d'affiches présentant le mécanisme. Les partenaires d'exécution ont eux aussi été sensibilisés à ce sujet.
- L'implication des populations autochtones dans la mise en œuvre du projet est au cœur des préoccupations de l'UGP qui veille à ce que, pour chaque activité, à ce que les peuples autochtones puissent participer, conformément à la norme 7 des sauvegardes de la FAO entre autres

*Dans l'affirmative, veuillez*

1) *Fournir un hyperlien à cette étude*

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/cf681364-0db2-4d3c-b5ef-5024b6a6c60e/content>

2) *Décrire brièvement ses conclusions majeures et/ou mises à jour au cours de la période*

30. Le plan de gestion environnementale et social, aligné au cadre de gestion environnemental et social, est en cours de développement. Ce document met en exergue le fait que le projet présente peu de risques et surtout ouvre d'importantes opportunités pour les peuples autochtones et les communautés locales. Des mesures d'atténuation sont ainsi détaillées dans ce document, visant à améliorer la participation des peuples autochtones, des communautés locales, et en même temps visant à améliorer leurs conditions de vie et le respect de leurs droits.

3) *Indiquer si des révisions ont été effectuées*

31. Aucune révision n'a été réalisée sur le document. Par contre, comme mentionné antérieurement, un plan de gestion environnemental et social est en cours de développement.

*b. Plan de gestion environnementale et sociale*

1) Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui X Non

32. Un plan de gestion environnemental et social est en cours de finalisation et sera largement diffusé dès que disponible.

1. Décrire la mise en œuvre et suivi du plan de gestion environnementale et social au cours de la période

33. Le PGES est encore en cours de finalisation, en étant totalement alignés au contenu du CGES. Les activités du projet respectent déjà les préconisations développées dans ce CGES et les mesures d’atténuations en lien avec les potentiels risques identifiés.

2. Indiquer s’il y a des retards ou problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du PGES au cours de la période

N/A

*c. Gestion des plaintes et recours*

1) Le mécanisme de plaintes est-il décrit dans un document spécifique ou sur une plateforme en ligne ?

<https://drive.google.com/file/d/1iGatdKN-TWXqIZlwwNtuaJSIxGThyVPO/view>

2) Veuillez fournir le nombre de plaintes enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes, et le nombre de plaintes traitées depuis le début du projet

34. Au cours de la période de rapportage, le projet a reçu 7 plaintes au total. Ces plaintes concernaient principalement le fonctionnement du projet et le comportement de certains animateurs du partenaire technique Gret vis à vis des bénéficiaires et des prestataires. L’UGP a mené des enquêtes et a saisi le Gret pour résolution des plaintes. Le Gret à son tour a mené les enquêtes dont le rapport est toujours en attente. Les plaignants ont été informées du besoin de la reprise des activités du Gret afin de résoudre les plaintes émises et reçues.

3) Veuillez fournir un résumé des plaintes déposées pour la période de rapportage

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d’émission	Résolution prise
1	Village Ombima	Un prélèvement de 5 000 FCFA et parfois de 20 000 FCFA était fait à certains prestataires par le chef de groupe. Les prestataires qui refusaient étaient remplacés par le chef de groupe.	31.08.2024	En cours d’investigation
2	Village Ombima	Le transport des boutures n’était pas organisé. Plusieurs boutures ont séché dans les villages comme Onianva	31.08.2024	En cours d’investigation

3	Village Ombima	Le groupement autochtone du village Ombima n'a pas été reconduit dans le travail alors que les groupements bantous ont été nettement plus mobilisés	31.08.2024	En cours d'investigation
4	Village Ombima	Lorsque le groupe de travail se plaignait des ajouts des espaces à dessoucher qui ne sont pas payés, Brel menaçait de couper les contrats des membres de ce groupe.	31.08.2024	En cours d'investigation
5	Village Onianva	Les agents sur le terrain ont dépassé les limites de terre conclues entre les terriens et le Pronar	31.08.2024	En cours d'investigation
6	Village Ngampion	Paiement tardif des prestations : Après la finalisation des prestations, les bénéficiaires doivent toujours attendre 3 ou 4 jours avant d'être payés.	01.09.2024	En cours d'investigation
7	Village Ngampion	Après l'alerte d'un membre du groupement sur les retards de paiement, un animateur de Gret nous a dit que notre groupe est écarté et ne travaillera plus	01.09.2024	En cours d'investigation

4) *Veillez préciser comment les parties prenantes bénéficiaires ont été activement informées de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de plaintes et recours*

35. Actuellement, tous les partenaires ont été sensibilisés au mécanisme de gestion des plaintes. Les bénéficiaires ont également été sensibilisés. Un total de 14 affiches de mécanisme de gestion de plaintes a été placé dans la zone de projet, couvrant ainsi tous les villages directement impliqués.

5) *Veillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.*

36. Aucune session de formation destinée aux staffs/consultants/sous-contractants sur le mécanisme de plaintes n'a été organisée sur la période du rapport. Néanmoins, le projet a organisé une session de sensibilisation sur le mécanisme dans les deux districts (Ngo et Ignié) auprès des bénéficiaires de huit (8) villages.

#### *d. Garanties de Cancún*

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Mesures/principes de sauvegardes de Cancún	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
<b>Principe 1</b> : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Les activités du projet visent à renforcer le potentiel en bois énergie durable de Brazzaville à travers l'établissement de 2 700 ha de plantations agroforestières à démarrage rapide pour la production du bois énergie. Ainsi, ces activités agroforestières protègent les forêts naturelles (en réduisant la pression anthropique sur ces dernières), favorisent l'accroissement des services environnementaux et renforcent la préservation de la biodiversité.	Le changement de paradigme que le projet apporte est un processus long et coûteux car il doit amener les bénéficiaires à concilier la gestion durable des écosystèmes forestiers et la création des richesses par le biais de la production du bois énergie et des cultures de rente

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI et FONAREDD - 2024*

<p><b>Principe 2 :</b> Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)</p>	<p>Le projet encourage une plus grande transparence à travers la communication envers les différentes catégories de parties prenantes. Des comités locaux de sélection et de suivi des activités sont mis en place pour l'identification, la sélection des bénéficiaires et le suivi des activités terrain. Ils facilitent les consultations des populations pour les activités de sauvegardes sociales et environnementales.</p>	<p>Les structures locales de gouvernance promues par le projet manquent de moyens logistiques et financiers ainsi que des compétences techniques pour renforcer la transparence et la bonne gouvernance.</p>
<p><b>Principe 3 :</b> Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)</p>	<p>Un mécanisme de gestion de plaintes est mis en place par le projet avec deux numéros d'appel afin de recevoir les plaintes des communautés et des autres parties prenantes. Une affiche a été conçue pour illustrer la procédure de réclamation et dépôt des plaintes.</p>	<p>L'appropriation de ce mécanisme de gestion des plaintes par les partenaires de mise en œuvre du projet reste un véritable défi surtout en ce qui concerne le respect des délais de traitement des plaintes</p>
<p><b>Principe 4 :</b> Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)</p>	<p>Les critères de sélection des bénéficiaires ont été renforcés, avec un accent particulier aux plus vulnérables (femmes, jeunes et autochtones). Ces critères de sélection des bénéficiaires ont permis de sélectionner jusqu'à présent des populations vulnérables à raison de 136 femmes et de 38 autochtones.</p>	<p>Les demandes et intérêts des communautés locales et des peuples autochtones sont très importantes, mais le projet ne pourra couvrir toutes ces demandes au regard de ses limites financières et aussi des activités non prévues par le projet.</p>
<p><b>Principe 5 :</b> Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones</p>	<p>Les plantations à mettre en place lors de la première saison répondent aux besoins des communautés locales, non seulement pour l'utilisation directe du bois énergie produit de façon durable mais également pour leur permettre de générer des bénéfices économiques à moyen et long terme. Au-delà de la production du bois énergie, il faut aussi noter la production des cultures de rente qui est également une opportunité économique</p>	<p>L'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones est un processus complexe nécessitant des appuis financiers importants et un accompagnement de proximité auprès des bénéficiaires</p>
<p><b>Principe 6 :</b> Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)</p>	<p>Un plan d'engagement des parties prenantes qui prend en compte les spécificités des communautés locales et populations autochtones a été finalisé. Par ailleurs le projet déploie au quotidien l'approche de Consentement Libre Eclairé au Préalable pour assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales</p>	<p>La participation effective et efficiente des peuples autochtones nécessite le développement des approches adaptées et spécifiques à leur modèle socio-culturel</p>
<p><b>Principe 7 :</b> Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)</p>	<p>Le projet a développé et met en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales relatives aux droits humains et aux travailleurs</p>	<p>Les partenaires de mise en œuvre doivent s'approprier de ces documents de sauvegarde environnementales et sociales</p>
<p>a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;</p>	<p>Les actions programmées sont en accord avec les accords internationaux qui ont été ratifiés par le Congo</p>	
<p>b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.</p>	<p>Le projet adopte une approche paysage et juridictionnelle au niveau des départements pour éviter le déplacement des émissions entre les secteurs.</p>	
<p>C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail</p>	<p>Des accords sont établis entre les prestataires et le Gret pour la réalisation des travaux prévus par le projet</p>	

## 10. Gestion des risques

### 10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

#### Gestion des risques

Identification des risques		Traitement du risque			
Description du risque	Catégorie de risque	Evolution	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
Des remaniements au sein des ministères sont susceptibles de créer des freins au bon fonctionnement par une remise en question des acquis ou en raison du temps nécessaire pour informer et harmoniser les points de vue	N/D	Amoindri Stable	Identification des membres du Comité de pilotage en fonction des structures impliquées identifiées	COFIL	Fin du projet
La mise en œuvre des activités du projet est ralentie par la pandémie de Covid-19.	N/D	Stable	Le projet est conforme à la réglementation nationale de gestion de la pandémie et en particulier à des mesures telles que le télétravail et les formations / ateliers, ou la limitation des déplacements le cas échéant.  La FAO a établi un ensemble de mesures standard pour atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la mise en œuvre du projet	FAO, GRET, Autres partenaires	Fin du projet
Fraude et corruption	N/D	Stable	Les procédures de la FAO sont mises en œuvre pour pouvoir prévenir tout risque de fraude ou de corruption.  Le personnel du projet a été formé sur cette thématique et a dû suivre des formations internes obligatoires pour tout personnel recruté par la FAO.	FAO	Fin du projet
Bien que la production durable de plantation de bois énergie ait été retenue comme une intervention prioritaire dans le PI REDD+ du Congo, il n'en demeure pas moins que la plupart des bailleurs de fonds du Congo opte davantage pour un changement drastique vers le développement et la vulgarisation des énergies propres. Cette préférence programmatique pourrait fragiliser l'impact et la durabilité des activités du projet relatives à la production de bois énergie légal et durable.	N/D	Stable	Les bailleurs reconnaissent l'importance de travailler sur la problématique du bois énergie pour combler les besoins énergétiques du pays.	Gouvernement	Fin du projet
Les productions et zones d'intervention ne sont pas alignées avec les zones qui seront identifiées lors du développement du schéma d'approvisionnement en bois énergie du bassin d'approvisionnement de Brazzaville	N/D	Stable	Les zones identifiées pour la mise en place des plantations sont des zones devant alimenter le bassin d'approvisionnement de Brazzaville.	FAO, GRET	Fin du projet

*Canevas de rapport– Projet financé par CAFI et FONAREDD - 2024*

Les programmes dans la même zone (PDAC de la BM et PAJE du FIDA) qui incluent des objectifs de production de manioc à grande échelle peuvent entraîner une surproduction et une baisse des prix de vente localisés et ainsi fragiliser la rentabilité des plans d'affaires	N/D	Stable	La production de manioc n'a pas encore débuté. Et les demandes pour le produit restent toujours très importantes au regard du besoin du pays.	FAO, GRET	Fin du projet
Le nombre d'institutions intervenant dans la mise en œuvre du projet avec des interventions quasi-identiques et des capacités techniques et opérationnelles différentes pose un défi importants de coordination et de calibrage des rôles et responsabilités	N/D	Stable	Le choix de collaboration avec un partenaire déterminé est basé sur le mandat et les capacités de ce partenaire.	FAO, Comité de pilotage	Fin du projet
La mise en place de la première saison de plantations doit se faire durant une saison/période déterminée et propice.	N/D	Accru	Le projet a démarré en février 2022. Les blocages institutionnels rencontrés en phase de démarrage font courir le risque de ne pas atteindre les résultats escomptés, conditionnant la libération de la seconde tranche.	FAO, GRET	Fin du projet
La disponibilité des plants en temps opportun en quantité, qualité et diversité des espèces constitue un préalable pour l'établissement effectif des plantations	N/D	Stable Accru	Les premiers plants ont été commandés auprès de SPF2B. Les plants fournis par la société SPF2B sont en cours de plantation.	FAO, GRET	Fin du projet
L'intérêt des bénéficiaires est primordial pour l'adoption des systèmes agroforestiers, et les bénéficiaires sont disponibles en nombre dans les zones aux alentours des blocs visés par le projet.	N/D	Stable	Des sensibilisations et des communications ont été réalisées localement auprès des potentiels bénéficiaires du projet. Les listes des bénéficiaires sont affichées dans les villages.	FAO, GRET	Fin du projet
Des mesures doivent être prises afin d'éviter un possible accaparement des terres par la sélection de bénéficiaires qui ne seraient pas légitimes	N/D	Stable	Les questions foncières font partie intégrante des critères de sélection des bénéficiaires du projet. Des contrats d'utilisation des terres sont préparés pour la signature entre les bénéficiaires et le PRONAR.	FAO, GRET	Fin du projet
Le succès de la mise en place des systèmes agroforestiers conduit à une augmentation de la déforestation en dehors des sites du projet (fuite vers les autres régions / départements).	N/D	Stable	Les formations sur les pratiques durables sans déforestation sont en cours de préparation.	FAO, GRET	Fin du projet
Les espèces végétales promues sont inappropriées (ex. risque d'envahissement) et les feux de brousses peuvent détruire les plantations	N/D	Stable	Les espèces utilisées sont déjà valorisées au niveau local. Elles sont également conformes aux normes environnementales selon les exigences de la FAO.	FAO, GRET	Fin du projet

## 10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui	Non
Allégations		X

Investigations		X
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		X
<b>Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels</b>		
Allégations		X
Investigations		X
Sanctions		X

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	00/00	05/05
Nombre de consultants formés / nombre total	00/00	11/11
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	00/00	17/17
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés/nombre de staff total	00/00	05/05
Nombre de consultants formés / nombre total	00/00	11/11
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	00/00	17/17

## 11. Récapitulatif des livrables

37. Les livrables sont classés par activité et disponibles dans l'espace collaboratif FAO/CAFI aux liens suivants :

- [Activité 1.1.1](#)
- [Activité 1.1.2](#)
- [Activité 1.1.3](#)
- [Activité 1.1.4](#)
- [Suivi & Evaluation](#)

## 12. Annexes

1. Tableaux indicateurs

Voir [Annexe 1](#) : Indicateurs

2. Annexe 3 / Tableau 8.2

Voir [Annexe 3](#) : Suivi budgétaire (tableau 8.2)

### 3. Encadré « bénéficiaires »

#### Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

##### Type de soutien

**Soutien ciblé** (reçu par des **personnes qui peuvent être identifiées et comptées** par le projet **et qui savent qu'elles reçoivent du soutien**)

**Soutien non ciblé** : reçu indirectement par des **personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément**. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

##### 2) Intensité du soutien

**Faible** (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

**Moyenne** (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

**Haute** (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

**Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.**

**Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne**

**Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg : les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.**